



ᐅᑎᑎᑦᑎᑦ ᐅᑎᑎᑦᑎᑦ ᐅᑎᑎᑦᑎᑦ
Building Nunavut Together
Nunavutluqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Titre : Audiologiste

Ministère : Santé

Localité : Iqaluit

Référence : 10-505764

Type d'emploi : Poste permanent

Salaire : 99 743 \$ par année (37,5 heures/semaine)

Indemnité de vie dans le Nord : 15 016 \$

Syndicat : Syndicat des employés du Nunavut (SEN)

Logement : Un logement subventionné est offert pour ce poste.

Date de clôture : Jusqu'à ce que le poste soit pourvu

Il s'agit d'un poste de nature très délicate; par conséquent, une vérification satisfaisante du casier judiciaire et des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables est requise.

Cette possibilité d'emploi est ouverte à toutes et à tous.

La ou le titulaire de ce poste relève du gestionnaire des services de réadaptation et fait partie de l'équipe de réadaptation du ministère de la Santé. L'audiologiste planifie, élabore et organise les services d'audiologie qui seront offerts à toute la population de la région du Qikiqtaaluk, et se charge de la prestation et de l'évaluation des services. Elle ou il effectue des évaluations audiologiques spécialisées, pose des diagnostics et intervient auprès des personnes présentant une perte auditive. L'audiologiste est la seule personne employée par le ministère de la Santé qui prescrit et distribue des prothèses auditives.

La ou le titulaire du poste élabore, évalue et met en œuvre un vaste éventail de services d'audiologie destinés aux patients hospitalisés, aux patients en consultation externe et en milieu communautaire. Elle ou il veille à ce que ses patients maintiennent ou retrouvent la fonction auditive la plus élevée possible à la suite de demandes personnelles ou de l'aiguillage par des médecins, des membres du personnel infirmier ou d'autres professionnels de la santé. En plus de s'occuper des dossiers liés aux adultes, la ou le titulaire est responsable de la sélection de tests de mesure adaptés à la population pédiatrique, notamment les tests d'audiométrie comportementale, d'audiométrie par renforcement visuel et d'audiométrie par le jeu. Elle ou il assure une communication continue avec les fabricants et les fournisseurs d'appareils amplificateurs et d'équipement d'audiologie et veille à ce que les appareils soient à jour et calibrés. L'audiologiste coordonne aussi la prestation des services d'audiologie dans la région du Qikiqtaaluk. Pour ce faire, elle ou il établit et maintient des relations professionnelles avec le personnel des 11 centres de santé communautaire et de l'équipe multidisciplinaire établie à Iqaluit. Le poste requiert des déplacements dans la région du Qikiqtaaluk.

La ou le titulaire du poste doit posséder des connaissances et de l'expérience en administration et en interprétation du test de potentiel auditif du tronc cérébral (PATC). Elle ou il doit avoir des compétences en prise en charge de cas et en prestation de soins complets à des patientes et patients de tous âges, de façon respectueuse et adaptée à la diversité culturelle.

La candidate idéale ou le candidat idéal possède une maîtrise en audiologie et a une (1) année d'expérience pertinente. La ou le titulaire du poste doit obligatoirement être membre en règle d'un organisme de réglementation provincial.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'inuinnaqtun, l'anglais et le français. La maîtrise d'au moins deux d'entre elles est un atout, tout comme la connaissance de la langue, des communautés, de la culture et du territoire inuits ainsi que de l'Inuit qaujimagatuqangit.

Les candidatures affichant une combinaison acceptable d'études et d'expérience qui équivalent aux exigences pourraient être prises en considération.

Si vous souhaitez postuler, envoyez votre CV et une lettre d'accompagnement à l'adresse gnhr@gov.nu.ca. Veuillez indiquer le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE du poste en objet.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiutes et des Nunavummiuts. La priorité est accordée aux Inuites et aux Inuits du Nunavut.
- Les candidates et candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauchage doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude de la candidature.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidates et candidats retenus pour une entrevue.

COORDONNÉES :

Department of Human Resources, Government of Nunavut
PO Box 1000, Station 430, Iqaluit, Nunavut X0A 0H0
www.gov.nu.ca/human-resources

Téléphone : 867 975-6222
Sans frais : 1 888 668-9993
Télécopieur : 867 975-6220
Courriel : gnhr@gov.nu.ca



ᐅᑦᑎᑦᑎᑦ ᐅᑦᑎᑦᑎᑦ ᐅᑦᑎᑦᑎᑦ
Building *Nunavut* Together
Nunavut Iluqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.

**Si vous souhaitez postuler, envoyez votre CV et une lettre d'accompagnement à l'adresse gnhr@gov.nu.ca.
Veuillez indiquer le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE du poste en objet.**

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiutes et des Nunavummiuts. La priorité est accordée aux Inuites et aux Inuits du Nunavut.
- Les candidates et candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauchage doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude de la candidature.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidates et candidats retenus pour une entrevue.

COORDONNÉES :

Department of Human Resources, Government of Nunavut
PO Box 1000, Station 430, Iqaluit, Nunavut X0A 0H0
www.gov.nu.ca/human-resources

Téléphone : 867 975-6222
Sans frais : 1 888 668-9993
Télécopieur : 867 975-6220
Courriel : gnhr@gov.nu.ca